



Association scolaire intercommunale  
de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon  
AscoVaBaNo  
Commission de gestion et des finances  
Place du Pont 2  
1337 Vallorbe

Vallorbe, le 5 avril 2023

**Rapport n° 01-2023 au Conseil intercommunal de l'AscoVaBaNo**

**Rapport de gestion et des comptes pour l'année 2022**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission de gestion et des finances (Cogef) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo), composée de Messieurs Stéphane Costantini, Morgan Jolliet et Thomas Maillefer, s'est réunie le 5 avril 2023 à Vallorbe. Monsieur Luc-Olivier Stramke (vice-président du Comité directeur) ainsi que Monsieur Vincent Daucourt (boursier de l'AscoVaBaNo) ont assisté à la séance. La Cogef remercie ces personnes pour les explications fournies ainsi que pour les réponses aux questions.

Une étude approfondie du rapport de gestion et des comptes pour l'année 2022 fait ressortir les points suivants complétant les explications figurant dans le préavis n° 01-2023:

- la conclusion d'assurances complémentaires accident et perte de gain maladie est considérée comme bienvenue par la Cogef;
- **comptes 501:** le nombre d'heures liées à la reprise des tâches précédemment effectuées par le secrétariat des écoles est maintenant bien cerné et permettra d'établir dorénavant des budgets plus précis, 2022 a probablement été l'année de référence;
- **compte 504.3185.1:** la reprise des activités « normales » en matière de dépistages dentaires est à saluer;
- **comptes 505:** au vu de l'augmentation du nombre de repas, la Cogef se demande s'il y aura à terme assez de place dans le restaurant scolaire de Vallorbe ; si ce n'est pas déjà fait, elle suggère au CODIR d'analyser la situation;
- **comptes 506:** l'augmentation du nombre de repas dans le restaurant scolaire de Vaulion a engendré le maintien d'un double service à midi;
- **compte 510.3662:** la diminution des coûts semble être pérenne pour les prochaines années.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

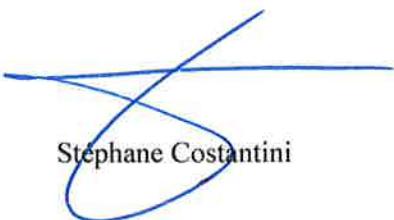
**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASCOVABANO**

- vu le préavis du Comité de direction concernant le rapport de gestion et des comptes de l'année 2022;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

**décide :**

1. Le rapport de gestion est adopté.
2. Les comptes intercommunaux de l'exercice 2022 sont acceptés tels que présentés.
3. Il est donné décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2022.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, nos salutations distinguées.



Stéphane Costantini



Morgan Jollet



Thomas Maillefer